

le 31 octobre 2024

Communiqué de presse

Facture électronique : l'Ordre des experts-comptables annonce la création d'une plateforme gratuite et accessible à toutes les entreprises

Suite à l'abandon par l'État du projet de Portail public de facturation (PPF), le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables annonce le lancement d'un projet de création d'une plateforme de facturation électronique gratuite, à destination de toutes les entreprises, en particulier pour les petites et moyennes entreprises ainsi que les micro-entrepreneurs.

Suite à la confirmation par le Ministère du Budget du calendrier de déploiement de la réforme de la facture électronique à partir du 1er septembre 2026, l'Ordre des experts-comptables a pris acte de l'abandon par le Gouvernement du projet de PPF gratuit. Conscient des inquiétudes et des appréhensions suscitées par cette annonce auprès des entreprises et de leurs représentants, le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables prend ses responsabilités et annonce son souhait de proposer son propre portail gratuit de facturation.

Cette plateforme gratuite sera mise en place par le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et s'adressera principalement aux petites et moyennes entreprises, y compris aux micro-entrepreneurs.

« Attachée à la mission citoyenne de l'Ordre et au lien de confiance qui unit les experts-comptables aux chefs d'entreprises, cette initiative répond à une volonté de soutenir les entreprises dans le déploiement de la facturation électronique, dans le même esprit dont nous avons fait preuve lorsque l'État nous a sollicités pour accompagner les petites entreprises dans la transmission de leur DSN, » déclare Cécile de Saint-Michel, présidente du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables. *« En prenant nos responsabilités, le Conseil national de l'Ordre rappelle l'importance de cette réforme et propose une réponse pragmatique et qui bénéficie à l'ensemble de l'économie française. C'est une condition sine qua non de la réussite de la réforme de la facturation électronique ! »* affirme-t-elle.

« La facturation électronique est bien plus qu'une obligation ; elle représente un véritable levier de compétitivité pour notre économie » ajoute Boris Sauvage, vice-président du Conseil national de l'Ordre chargé du numérique. *« Avec cette plateforme, nous permettons aux entreprises de gagner en compétitivité, de réduire les délais de paiement, de sécuriser leurs échanges et d'optimiser la gestion de leurs données. »*

À travers cette plateforme de facturation gratuite, l'Ordre des experts-comptables affirme son rôle de partenaire de confiance auprès des chefs d'entreprise et son attachement à des solutions concrètes pour renforcer la compétitivité de notre économie, en particulier dans un contexte où l'agilité et la transformation numérique sont essentielles pour faire face aux défis de demain.

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable.

Contact presse

Julienne BOURDET

Agence Format

julienne.bourdet@agenceformat.com

06 09 88 97 70